



Processus de Rabat
Dialogue Euro-Africain
sur la Migration et le Développement



JOINT VALLETTA ACTION PLAN
2017 SENIOR OFFICIALS' MEETING



Conclusions conjointes

Le Sommet sur la Migration de la Valette et son Plan d'Action Conjoint de la Valette (PACV) ont eu un impact positif sur la coopération en matière de migration et sur les réponses conjointes apportées pour traiter des questions de migration entre l'UE et l'Afrique ainsi que sur la visibilité, le cadre et la portée des dialogues régionaux (Processus de Rabat et Processus de Khartoum) qui ont confirmé leur rôle essentiel pour le suivi et la mise en œuvre des initiatives du PACV. Les questions de migration n'ont jamais été autant au cœur des priorités nationales, régionales et internationales, ainsi qu'au sein du cadre politique UE-Afrique, dont fait désormais partie la dynamique de la Valette.

Dans ce contexte, les partenaires du Processus de Rabat et du Processus de Khartoum ont formulé des rapports d'analyse individuels pour la Réunion des Fonctionnaires de Haut Niveau de 2017 qui proposent un état des lieux par domaine des actions et politiques publiques engagées jusqu'à présent. Ces rapports dressent aussi un bilan du recours au Fonds Fiduciaire d'Urgence pour l'Afrique (FFU) et émettent des recommandations spécifiques par domaine ainsi que des recommandations générales.

Sur la base des recommandations générales présentées dans les rapports d'analyse individuels élaborés dans le cadre du Processus de Rabat et du Processus de Khartoum, des conclusions conjointes ont été formulées et sont présentées ci-dessous. Les conclusions conjointes complètent les rapports d'analyse individuels et doivent être lues conjointement avec ces derniers.

- 1) Les partenaires de la Valette réaffirment leur adhésion aux principes de solidarité, de partenariat et de responsabilité partagée. Ils s'engagent à ce que tous les aspects des dialogues sur la migration soient poursuivis afin de mettre pleinement en œuvre les engagements du PACV. Les partenaires de la Valette reconnaissent que des progrès importants ont été réalisés l'année dernière. Toutefois, ils reconnaissent que l'année 2016 a enregistré le nombre le plus élevé de décès de migrants en mer méditerranée et

que le nombre de migrants irréguliers ayant traversé la mer méditerranée n'a pas diminué depuis le Sommet de la Valette. Ils décident de renouveler leurs efforts conjoints pour renforcer la coopération et mettre en œuvre le PACV.

- 2) Les partenaires de la Valette appellent également à une cohérence renforcée entre les différents cadres qui contribuent à la dynamique du PACV, en particulier les processus de Rabat et de Khartoum tout en permettant à chaque dialogue de conserver sa propre identité. Ils rappellent l'importance du cadre UE-Afrique et suggèrent que le PACV alimente les discussions en cours en vue de la préparation du Sommet UE-Afrique de novembre 2017.
- 3) La gestion de la migration et à la mobilité doit être traitée de manière équilibrée et au bénéfice de toutes les parties dans le cadre d'une approche globale. Une bonne gestion de la migration présente des opportunités dont les avantages doivent être exploités par les sociétés et les pays d'origine, de transit et de destination. Les défis, notamment dans le domaine de la prévention de la migration irrégulière et de la lutte contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains et l'exploitation doivent être relevés. À cet égard, les partenaires appellent à accorder une attention égale aux 5 domaines du PACV.
- 4) La coopération active, la coordination et le partenariat entre toutes les parties prenantes (acteurs étatiques, non étatiques et les acteurs internationaux) sont essentiels pour garantir une approche équilibrée et positive de la migration et de la mobilité. Les initiatives et les mécanismes de coordination doivent promouvoir l'appropriation et éviter la duplication des efforts.
- 5) Les partenaires de la Valette soulignent la valeur ajoutée des actions à caractère régional pour une meilleure cohérence des actions entre les pays d'origine, de transit et de destination, en particulier le long des routes migratoires. Toutefois, dans certains contextes caractérisés par une forte diversité et des spécificités régionales, les projets nationaux qui visent à améliorer la coordination au niveau national peuvent être plus pertinents. Il convient dans tous les cas d'éviter une approche standardisée.
- 6) Les partenaires de la Valette appellent à la mobilisation de l'ensemble des ressources et des instruments financiers existants afin de mettre en œuvre le PACV en évitant le dédoublement des efforts et en garantissant la complémentarité et l'efficacité des instruments financiers. De plus, ils réaffirment l'importance de maintenir un bon équilibre des ressources entre les 5 domaines prioritaires du FFU. Ils réaffirment aussi l'importance d'accélérer le processus de contractualisation, la mise à disposition des fonds et la mise en œuvre des projets en concertation avec les pays concernés. Une approche globale qui englobe l'ensemble des fenêtres opérationnelles du FFU doit être prise en compte.

- 7) Toutes les parties prenantes devraient intensifier leurs efforts pour intégrer tous les aspects de la migration dans leurs politiques pertinentes, y compris la coopération au développement.
- 8) Les partenaires de la Valette soulignent l'importance de mesurer la mise en œuvre du PACV grâce aux progrès réels sur le terrain. Ils reconnaissent que la plupart des projets sont dans une phase de démarrage et qu'il est encore trop tôt pour constater des résultats importants sur le terrain. L'exercice de cartographie déjà mené est primordial dans le sens où il a permis de fournir une première visualisation de la mise en œuvre du PACV. Toutefois, il est important de mettre en place un instrument technique de suivi à long terme du PACV. C'est pourquoi les partenaires de la Valette approuvent la création d'un outil de suivi efficace et complet incluant une collecte systématique de données selon le modèle présenté à la Réunion des Fonctionnaires de Haut Niveau de Malte.

Considérations finales

La mise en œuvre des actions et initiatives prioritaires restantes du PACV se poursuivra. Les partenaires de la Valette se sont accordés sur la nécessité d'accorder une attention à certains axes au sein des 5 domaines prioritaires pour l'année à venir, en fonction des progrès déjà accomplis dans la mise en œuvre du PACV ainsi que des recommandations spécifiques et générales émises dans les rapports individuels des Processus de Rabat et de Khartoum. Ces axes, ainsi que le programme de travail des partenaires se fondent sur la Déclaration de la Valette et la mise en œuvre du PACV. Dans ce contexte, les partenaires de la Valette souhaiteraient souligner les messages clés suivants :

1. La formation professionnelle, la création d'emplois et l'investissement économique sont essentiels pour traiter les causes profondes de la migration irrégulière et des déplacements forcés. A cet égard, les partenaires appellent à renouveler une attention au domaine 1 en matière de création d'emplois, d'éducation, de formation et de création d'opportunités économiques, en particulier pour les femmes et les jeunes, dans les pays d'origine et de transit. Ces actions doivent notamment soutenir les micros, petites et moyennes entreprises dans le secteur formel et informel ; faciliter l'accès aux financements ; et devraient s'accompagner de politiques et de programmes en matière d'emploi et de formation professionnelle.
2. De manière générale, les efforts doivent se poursuivre afin de promouvoir la migration légale et de consolider les schémas de mobilités. La mobilité des étudiants et des chercheurs est un des objectifs du PACV. Depuis la Valette, le nombre de bourses ERASMUS+ a plus que doublé, dépassant l'objectif prioritaire de la Valette. Par ailleurs, plusieurs actions qui offrent des financements pour l'échange de chercheurs ont connu des résultats positifs. Un travail de sensibilisation plus important pourrait

permettre d'accroître le nombre de candidatures de la part de chercheurs ou d'organisations.

3. Il existe un besoin de renforcer la protection internationale et d'intensifier l'assistance, y compris dans sa dimension humanitaire et de reconnaître que des efforts continus sont nécessaires pour renforcer les institutions publiques, les politiques et les stratégies migratoires. Ces efforts doivent permettre d'améliorer la gestion des flux migratoires mixtes, les perspectives de développement pour les réfugiés et toutes autres personnes déplacées et d'offrir une meilleure protection aux personnes, y compris aux mineurs, en conformité avec les standards nationaux et les conventions internationales.
4. Les efforts pour une gestion commune des migrations doivent s'accroître dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants, ainsi que dans le domaine de la mise en œuvre de la gestion intégrée des frontières et de la coopération transfrontalière. Les actions de renforcement des capacités institutionnelles en cours, y compris les programmes de formation et de fourniture d'équipement selon les besoins doivent continuer à être une priorité et devraient être déployées dès que nécessaire. Par ailleurs, la lutte contre les réseaux de trafic de migrants et de la traite des êtres humains dans les pays et régions d'origine et de transit doit s'intensifier.
5. Les efforts pour lutter contre la migration irrégulière doivent continuer et se renforcer, conformément aux accords existants et aux obligations internationales dans le domaine du retour et de la réadmission, et conformément aux arrangements mutuels conclus. Une préférence doit être donnée au retour volontaire et tous les retours doivent s'effectuer dans le plein respect des droits de l'homme et de la dignité humaine. Une coopération efficace dans le domaine du retour et de la réintégration durable est une composante intégrale des politiques migratoires et de mobilité et rend ces dernières plus efficaces et globales.

Les partenaires de la Valette appellent à prendre en compte les recommandations spécifiques et générales émises dans les rapports d'analyse individuels des Processus de Rabat et de Khartoum ainsi que les préoccupations soulevées et les suggestions faites lors de cette Réunion des Fonctionnaires de Haut Niveau, et qui seront prises en compte dans les travaux futurs dans le cadre de la Valette. Les partenaires demandent par conséquent la poursuite de la dynamique créée par la Valette sous la supervision des Processus de Rabat et de Khartoum et recommandent la tenue d'une Réunion annuelle des Fonctionnaires de Haut Niveau (SOM). Les partenaires pourraient éventuellement décider, lors d'un SOM, de la tenue d'une réunion ministérielle. Les partenaires de la Valette remercient la proposition de la République Fédérale Démocratique d'Éthiopie d'accueillir le prochain SOM au cours du premier trimestre de 2018.

